CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30074** **VALABLE JUSQU'AU** **11/11/2027**

ÉDITÉ LE 14/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Raison sociale : SARL ENTREPRISE ROBIN FROT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 23/05/2008

Capital : 150 400

ROCADE SUD
45 CHEMIN JEAN BOHLER
41300 SALBRIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 1987B00207

Siret : 447 180 084 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6110653

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021595378704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021595378704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 54 97 04 89 **Fax :**

Portable : 06 84 42 80 39

Responsabilité légale :
FROT MATHIEU GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@robinfrot.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 724 357 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	17	24/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/09/2026 12:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.